

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 794 portant rectification de l'arrêté n° 479 du 20 avril 1953

n° 794

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
15 juin 1953

Numéro JO
n° 8 du 01/07/1953

Date du numéro
1 juillet 1953

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 février 1935 fixant les conditions d'admission et de séjour des Français et des étrangers à la Côte Française des Somalis, promulgué par arrêté du 9 avril 1935, et les textes qui l'ont modifié

Vu l'arrêté n° 479 du 20 avril 1953 expulsant la nommée Ahmed Amina du Territoire de la Côte Française des Somalis ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— L'arrêté n° 479 du 20 avril 1953 est rectifié ainsi qu'il suit : Au lieu de : Ahmed Amina, Ethiopienne, née à Aoussa (Ethiopie) vers 1923, fille de Ahmed Ames et de Kadidja Ali. Lire : Amina Ahmed, Ethiopienne, née à Aoussa (Ethiopie) vers 1923, fille de Ahmed Ames et de Kadidja Ali.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur.N. SADOUL.